

# SCHÉMA DES SERVICES AUX FAMILLES

Département du Rhône  
et Métropole de Lyon

**2021-2025**



Le Schéma des Services aux Familles est un projet partenarial qui vise à définir, sur la base d'un diagnostic partagé et d'un plan d'actions co-construit avec l'ensemble des partenaires, les priorités pour les années à venir en matière d'accès aux services petite enfance, enfance-jeunesse et parentalité sur le territoire du Rhône (69). Ce schéma prend en compte les enjeux partagés par les différents partenaires et les spécificités territoriales.



## LA MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DES SERVICES AUX FAMILLES S'INSCRIT DANS UN ENSEMBLE DE VALEURS TRANSVERSALES ET PARTAGÉES PAR L'ENSEMBLE DES SIGNATAIRES

- ✓ L'innovation comme condition de réussite et la volonté de développer le pouvoir d'agir des familles.
- ✓ Une démarche qui prend en compte la diversité des réalités familiales et territoriales.
- ✓ L'universalité et l'égalité d'accès à l'offre avec une attention particulière portée aux territoires urbains prioritaires et aux territoires ruraux.
- ✓ La garantie du respect de la mixité sociale.
- ✓ Des actions qui s'inscrivent en faveur de la transition écologique afin d'être épanouissantes pour les enfants et inspirantes pour les parents.
- ✓ Une démarche d'aller-vers et de prévention afin de favoriser l'inclusion des publics précaires, éloignés des dispositifs et services.
- ✓ La complémentarité et la cohérence des dispositifs dans une logique de synergie, de transversalité et dans le respect des compétences propres de chacune des parties prenantes.
- ✓ Le respect des valeurs citoyennes, de la fraternité et un engagement en faveur de la laïcité.



## GOVERNANCE DU SCHÉMA

### COMITÉ DES SERVICES AUX FAMILLES ET DE L'ÉDUCATION

➔ Instance de gouvernance du Schéma des Services aux Familles regroupant les principaux acteurs des politiques familiales sur le territoire.

### 3 COMMISSIONS THÉMATIQUES

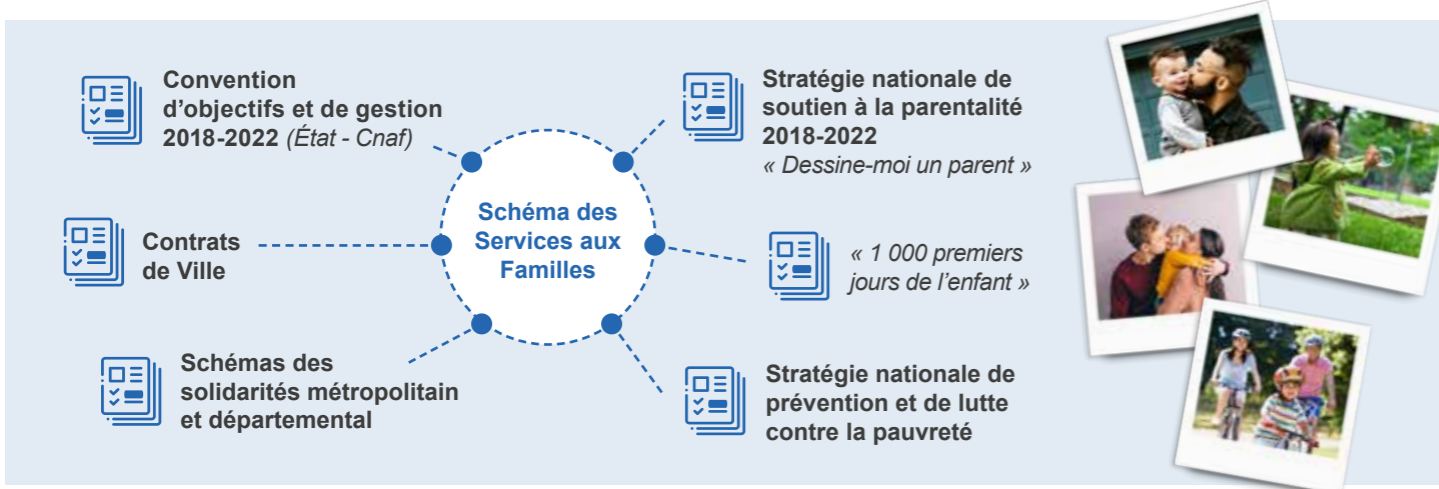
PETITE ENFANCE / ENFANCE ET JEUNESSE / PARENTALITÉ

- ➔ Représentation de l'ensemble des partenaires.
- ➔ Animation par la Caf du Rhône, et co-animation avec la Métropole de Lyon et le Conseil départemental du Rhône pour la commission petite enfance.
- ➔ Pilotage et suivi du déploiement des actions sur les territoires.





## LE SCHÉMA DES SERVICES AUX FAMILLES DÉCLINE LOCALEMENT LES AMBITIONS DES DIFFÉRENTES POLITIQUES PARTENARIALES



## LE SCHÉMA DES SERVICES AUX FAMILLES EST CONSTITUÉ DE TROIS VOLETS THÉMATIQUES, S'APPUYANT SUR UN DIAGNOSTIC PARTAGÉ



### Enjeux transversaux

Les services à destination des familles doivent être affirmés comme des services de proximité pour lesquels l'accès est garanti : constat d'une demande croissante de services aux familles à l'échelle métropolitaine et de besoins en solutions de mobilité et d'itinérance à l'échelle départementale.

Les services aux familles doivent s'adapter aux nouveaux modes de vie et aux impacts de la crise sanitaire (télétravail, horaires décalés, migrations pendulaires, etc.).

Une attention particulière doit être portée aux enfants en situation de fragilité (situations de handicap ou fragilités socio-économiques).

L'information et la communication restent une priorité. Internet et le bouche-à-oreille sont les principaux canaux privilégiés par les familles.

## UN DIAGNOSTIC CO-CONSTRUIT ET PARTAGÉ

Des cartographies viennent décliner des indicateurs sociodémographiques et thématiques (précarité socio-économique, offre d'équipements petite enfance, etc.) à l'échelle des territoires.

Une enquête par questionnaire complétée par 2 590 familles avec enfants de moins de 25 ans a permis de dégager des enjeux transversaux.

La consultation des acteurs de la petite enfance a permis un retour d'expériences opérationnel (accessibilité aux modes d'accueil, transparence des critères d'attribution des places en crèches, mixité sociale, « aller-vers », etc.).



## LA PETITE ENFANCE



### Des actions emblématiques

➔ Soutenir le rôle d'employeur petite enfance en s'appuyant sur les missions des Relais petite enfance (RPE) et élaborer des outils en collaboration avec la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (Dreets) afin de lutter contre la sous-activité des assistants maternels.

➔ Adapter l'offre d'accueil aux publics fragiles et / ou en parcours d'insertion en développant les crèches à vocation d'insertion professionnelle (AVIP) et à vocation d'insertion socio-professionnelle (AVIS).

➔ Coopérer autour de la problématique de la pénurie de personnels petite enfance (représentants de collectivités locales, gestionnaires de crèches, Pôle emploi, PMI et Caf du Rhône).

Ces structures visent à favoriser l'accès à l'emploi des parents d'enfants de moins de 3 ans en leur permettant d'obtenir une place en crèche et de bénéficier d'un accompagnement personnalisé à la recherche d'emploi.

➔ Accompagner, dans une logique de maintien de l'offre, des gestionnaires d'Équipements d'accueil du jeune enfant (EAJE) rencontrant des difficultés par des conseils techniques dans le cadre du programme Identifier-Détecter - Accompagner (IDA).

➔ Adapter l'offre aux besoins des familles en situation de fragilité liée au handicap ou à la maladie de l'enfant en soutenant l'émergence de Pôles ressources handicap.

Ces pôles visent à accompagner les familles ayant un enfant en situation de handicap ou malade dans la recherche d'un mode de garde et à soutenir les équipes dans l'accueil de ces enfants.





## LA PARENTALITÉ



### Des actions s'inscrivant dans la durée

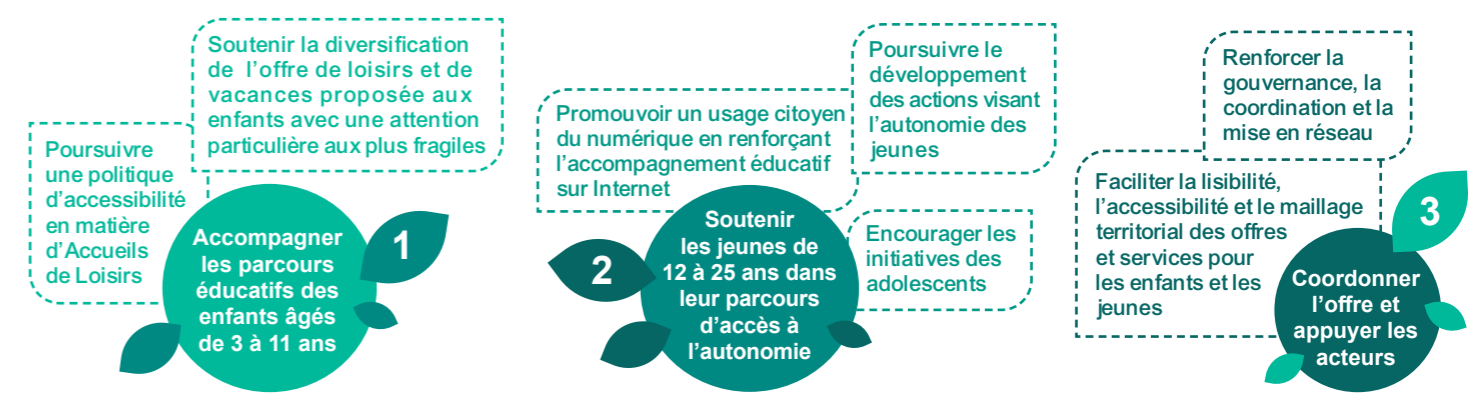
- ➔ **Soutenir la fonction parentale dans une situation de conflit familial** par le développement de l'offre de médiation familiale.
- ➔ **Favoriser la mise en réseau des acteurs de la santé en direction des adolescents**, tels que les Centres de planification et d'éducation familiale (CPEF) et la Maison des adolescents.
- ➔ **Renforcer l'information de proximité** par la promotion du guide parentalité. Ce guide, à destination des acteurs du territoire, recense les dispositifs existants en matière de parentalité.
- ➔ **Poursuivre le développement des dispositifs de l'Éducation nationale** tels que « La Malette des parents » et « Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants » et valoriser l'appel à projets « Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité » (CLAS).
- ➔ **Poursuivre le déploiement et la structuration des conseils locaux de la parentalité.** Il s'agit d'une plateforme de concertation et de coordination des différents acteurs de la parentalité (élus, familles, institutions, associations, etc.).
- ➔ **Organiser des Journées parentalité territoriales** afin de mieux informer et soutenir les acteurs impliqués.



## NOUVEAUTÉ

du schéma 2021-2025

## L'ENFANCE ET LA JEUNESSE



### Un plan d'actions dédié

- ➔ **Évaluer l'accessibilité des accueils de loisirs** afin de vérifier l'adéquation de l'offre aux besoins des familles du territoire.
- ➔ **Poursuivre le développement du dispositif Vacaf auprès des partenaires locaux** afin de favoriser le départ en vacances des enfants. Vacaf est une aide financière aux départs en vacances sous conditions de ressources.
- ➔ **Poursuivre le déploiement et l'accompagnement de la Prestation de service (PS) jeunes.** La PS jeunes permet le financement de postes d'animateurs qualifiés et l'évolution qualitative des activités proposées aux adolescents.
- ➔ **Renforcer la mise en réseau des Promeneurs du net avec le Centre régional d'information jeunesse (Crij) Auvergne-Rhône-Alpes.** Ce dispositif vise à assurer une présence éducative sur Internet en direction des jeunes.
- ➔ **Lutter contre le décrochage scolaire, accompagner l'orientation professionnelle et l'insertion des 18-25 ans** en partenariat notamment avec l'Éducation nationale et les Points accueil écoute jeunes (PAEJ).
- ➔ **Développer un observatoire enfance-jeunesse** afin d'améliorer la connaissance partagée des besoins et attentes (enrichissement des diagnostics existants et déclinaison territoriale via les Conventions territoriales globales (CTG)).



